

Et les enfants, dans les conflits conjugaux?

Cette attitude négative ne va pas insuffler la passion du métier à la génération montante!

En collaboration avec son ancienne étudiante au doctorat **Thi Tuyet Trinh** et son collègue **Philippe Dupuis**, chercheur principal et professeur à la Faculté d'éducation, Luc Brunet vérifiera si les mentors doivent aussi être capables de transmettre leur savoir, d'écouter et d'encourager « l'élève », d'aimer collaborer avec des plus jeunes... et d'avoir un fort désir de laisser leur marque. De 200 à 300 travailleurs de 50 ans ou plus rempliront des questionnaires sur le mentorat et leur satisfaction au travail. Les exemplaires partent cet automne, et les résultats devraient arriver d'ici un an.

Cette nouvelle étude n'est que la suite d'une recherche entamée il y a une quinzaine d'années. Au fil du temps — et grâce à un financement du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), de 1988 à 1996 —, Luc Brunet et différents chercheurs ont questionné 8 000 infirmières, policiers, directeurs de CLSC ou enseignants âgés de 35 à 55 ans. Peu à peu, un portrait de la mi-temps de la vie professionnelle s'est dégagé, les mettant sur la piste de la générativité. Espérons que le premier ministre Jean Charest, qui a promis de réduire la taille de l'État, s'en inspirera s'il décide d'envoyer une foule de fonctionnaires à la pré-retraite!

ANICK PERREAULT-LABELLE

Nous condamnons tous la violence commise envers les enfants et nous reconnaissons les conséquences qu'elle peut avoir sur leur développement physique et émotionnel. Mais que se passe-t-il dans la tête d'un enfant exposé à la violence conjugale et comment perçoit-il cette violence? L'interprétation que l'enfant donne à la violence conjugale est longtemps restée dans l'ombre.

C'est pourquoi **Andrée Fortin**, chercheuse à l'Université de Montréal, avec l'aide d'une subvention du Fonds québécois de la recherche sur la culture et la société (FQRCS), a décidé de trouver une réponse à cette question. L'exposition à la violence conjugale n'est pas un phénomène rare. Selon Statistique Canada, on estime à plus d'un demi-million le nombre d'enfants qui en sont témoins chaque année. L'heure est donc à la prévention et aux solutions.

Le point de vue de l'enfant a été évalué selon quatre types de réactions, soit le blâme qu'il s'attribue, la menace qu'il perçoit, les conflits de loyautés et, finalement, son niveau de parentification, soit l'inversion des rôles parents-enfant. Au moment de conflits conjugaux, les enfants ne réagissent pas tous de la même façon. Certains interviennent alors que d'autres restent passifs, témoins de la scène. Ainsi, le niveau de blâme peut se mesurer par « le sens que l'enfant donne à son action ou celui



qu'il donne au résultat de son action», précise la chercheuse. Plus l'enfant se sent responsable des conflits entre ses parents et plus il ressent de la peur à l'occasion d'épisodes violents, plus le sentiment de blâme se fait ressentir. « Lors de l'étude, remarque la chercheuse, nous avons pu remarquer qu'il y avait un lien très étroit entre le fait d'intervenir et le fait de se blâmer pour la violence dont l'enfant est témoin. » Ainsi, les enfants qui se blâment pour les conflits sont plus à risque de développer des troubles d'adaptation.

Lorsque l'enfant se sent pris entre l'un ou l'autre de ses parents, c'est alors que survient le sentiment de conflit de loyautés. Il est encore difficile de vérifier les conséquences engendrées par le conflit de loyautés. Toutefois, plusieurs recherches suggèrent que plus les conflits sont fréquents et violents, plus l'enfant se sentirait déchiré entre l'amour qu'il éprouve envers le parent agresseur et le sentiment de trahison qu'il ressent envers le parent victime. Dans un tel cas, il semble que les enfants soient plus dépri- ▶

més et anxieux et présentent davantage de problèmes de comportement.

Une mère victime d'abus de pouvoir de la part de son conjoint, par exemple, puise beaucoup de son énergie. Il devient alors très difficile pour elle de donner l'attention nécessaire à son enfant. « La qualité de la relation parent-enfant s'assombrit et c'est là que les rôles peuvent s'inverser. » On parle alors de « parentification » de l'enfant : l'enfant se sent responsable du bien-être de ses parents et de celui de ses frères et sœurs sur les plans physique et émotionnel. On suppose que cette violation des frontières intergénérationnelles serait néfaste pour l'adaptation de l'enfant.

Les recherches dans le domaine de la violence conju-

gale sont encore rares, mais les résultats recueillis jusqu'ici montrent bien qu'il y a du travail à faire. Encore faut-il que les femmes victimes aillent chercher de l'aide, car c'est le seul moyen d'atteindre les enfants. Or, on estime qu'environ 10 p. 100 seulement des femmes violentées se prononcent. « Nous avons un problème de dépistage, beaucoup de femmes ne savent pas qu'elles sont victimes de violence conjugale », mentionne la chercheuse. C'est pourquoi il est primordial de faire disparaître la confusion qui existe entre un conflit et un rapport de forces, entre une chicane de ménage et la violence conjugale. Un travail d'éducation s'impose sur la scène médiatique.

MYRIAM YOUNÈS

Rien ne sert de courir

Suffit-il de diminuer la limite de vitesse pour inciter les automobilistes à lever le pied ?

C'est la question à laquelle aimerait répondre le ministère des Transports du Québec (MTQ), de plus en plus sollicité par les municipalités pour intervenir en ce sens.

« Le Québec a connu de nombreux développements urbains et industriels », explique **Pierre Fabi**, directeur de la Sécurité en transport au MTQ. Aussi, certaines routes de campagne sont devenues des voies où le trafic est plus important et les problèmes de sécurité, plus nombreux. Résultat : « Les riverains exercent

de plus en plus de pression sur le Ministère pour que la vitesse permise soit abaissée. »

Selon M. Fabi, « les spécialistes ont tendance à penser que cette mesure n'a pas forcément l'impact désiré sur le comportement des conducteurs ». Mais les municipalités ne l'entendent pas de cette oreille et elles ont forcé le MTQ à trouver des arguments plus solides pour répondre à leurs demandes.

Dans ce contexte, **Lynda Belalite**, professeure au Département de géographie et télédétection de l'Université de Sherbrooke, a reçu une subvention du MTQ et du Fonds québécois

Manège d'étoiles



(ASP) - L'amas d'étoiles NGC 7419 risque encore de donner des maux de tête aux astrophysiciens. En effet, il possède cinq supergéantes rouges, mais aucune bleue. C'est là un fait inusité, parce que la phase « bleue » est normalement la phase antérieure aux « rouges », selon le fruit des observations de Geneviève Caron, étudiante à la maîtrise au Département de physique de l'Université de Montréal. Dans un tel amas, normalement, on compte deux fois plus de supergéantes bleues que de rouges. D'où l'énigme, note la chercheuse dans les résultats de son travail dirigé par Nicole Saint-Louis et Anthony Moffat. L'article en question est paru dans *The Astronomical Journal*.

Compte rendu : www.sciencepresse.qc.ca/archives/quebec/capqueo304g.html

Le son des vagues... coin Sherbrooke et Décarie

(ASP) - À l'été 2003, le sommeil des résidents de l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, a été mis à rude épreuve par les chantiers de l'autoroute Décarie. Pour diminuer cet impact, des chercheurs de l'Université de Montréal, dirigés par Tony Leroux, du Département d'orthophonie et d'audiologie, ont alors réalisé une expérience inusitée : pendant trois semaines, à l'aide de haut-parleurs, ils ont masqué les bruits du chantier en diffusant des sons de vagues ou de chutes d'eau. Résultat : 80 p. 100 des répondants ont jugé que le son des vagues favorisait le sommeil. Mais de façon assez surprenante, le son d'une chute d'eau a été jugé désagréable par plus de 50 p. 100 d'entre eux !

www.sciencepresse.qc.ca/archives/quebec/capqueo304a.html



Policiers et violence au travail

Le climat de travail est tendu, voire hostile entre les agents des services correctionnels au Québec. La méfiance règne. La tension est telle qu'elle mine le moral des travailleurs : un agent de la paix sur trois souffre d'anxiété, de dépression ou d'épuisement professionnel. Le taux d'absentéisme est si élevé que le syndicat des agents de la paix et le ministère de la Sécurité publique ont conjointement commandé une étude pour connaître les raisons de cette situation.

C'est un fait reconnu, la prison est un milieu violent. Les détenus gèrent plus souvent leur frustration par la violence physique ou verbale que par la négociation. Et ce climat négatif influe sur les travailleurs.

« L'effet de contamination du milieu est important, indique Michel Vézina, professeur titulaire au Département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval et responsable de l'étude *La violence organisationnelle chez les agents de la paix en service correctionnel*. Les détenus se méfient énormément les uns

des autres. Après plusieurs années, ce climat affecte les travailleurs et modifie leur personnalité. Ils deviennent

irascibles et explosent à la moindre contrariété. »

L'influence du milieu n'est pas la seule explication. L'em-

bauche de nouveaux agents ainsi que la bureaucratisation de l'administration ont contribué, au début des années 2000, à la formation de clans de même qu'à l'apparition de comportements inappropriés et parfois violents entre les membres du personnel. Recrutés en grand nombre, les nouveaux agents n'ont pas bénéficié d'une formation adéquate auprès des anciens et un clivage s'est formé entre les jeunes et les plus âgés. Des conflits sont survenus et les chefs d'unité, occupés par les tâches administratives, n'ont pas pu solutionner les litiges et rétablir l'ordre social.

« Il y a des règles implicites et des normes de sécurité à respecter en prison, note M. Vézina. Les agents vivent en situation de danger et risquent leur intégrité physique. Ils doivent avoir une confiance absolue dans les personnes avec qui ils travaillent. Si un nouvel agent manque de vigilance à l'occasion d'une intervention physique, ses collègues vont lui régler son compte. Ils vont l'isoler, l'affaiblir et le ridiculiser devant tout le

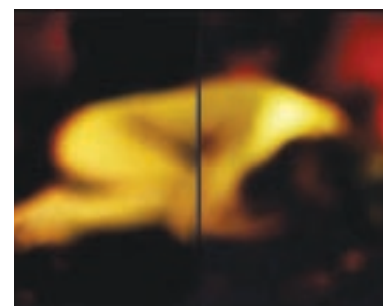


Nuits blanches

(ASP) - « L'insomnie chronique est un problème en soi et non pas la pointe de l'iceberg d'une dépression ou de problèmes psychologiques », affirme Charles Morin, directeur du Centre d'étude des

troubles du sommeil à l'Université Laval. Il a récemment testé auprès de 76 insomniaques sévères un programme combiné : sevrage graduel des somnifères et approche psychologique, c'est-à-dire l'enseignement de bonnes habitudes à adopter avant de

se mettre au lit. Résultat : 85 p. 100 de ces accros aux somnifères — la grande majorité en prenaient depuis presque 20 ans — les avaient délaissés après dix semaines. Les résultats sont parus dans l'édition de février de l'*American Journal of Psychiatry*.



monde. C'est le phénomène de la meute autour de la proie. »

Autre constat de cette étude appuyée par le FQRSC, les agents de la paix ne se sentent pas appréciés à leur juste valeur. Alors qu'ils considèrent participer à une œuvre sociale utile en protégeant la société de ses malfaiteurs, ils ne ressentent aucune reconnaissance de leurs supérieurs ni de la société.

« Depuis une dizaine d'années, on parle beaucoup du droit des détenus, souligne M. Vézina. Les agents sont souvent perçus comme des bourreaux et les détenus comme des victimes. Si un détenu se plaint de mauvais traitements, il est presque sûr de gagner sa cause devant le comité de discipline, car la direction craint les critiques négatives de son établissement dans les médias. Le gardien de prison est désavoué et perd son autorité face aux détenus. »

Michel Vézina et ses collègues proposeront prochainement certaines solutions pour réduire les contraintes de travail des agents et la tension dans les milieux carcéraux. À l'automne 2004, leurs recommandations seront appliquées dans trois établissements de détention québécois.

« Tout le monde est d'accord, autant les patrons que les syndicats, pour dire qu'il est nécessaire d'agir pour rendre leur dignité aux agents de la paix », conclut Michel Vézina.

CHANTALE LEGAULT

Après l'internement, la liberté

De mauvaises langues sèment à tout vent que bien des malades psychiatriques désinstitutionnalisés finissent un jour ou l'autre comme itinérants dans les centres-villes des grandes agglomérations.

En réalité, seulement 2 p. 100 de ces personnes pourraient se retrouver, à un moment de leur vie, sans abri.

Cette donnée émane d'une étude sur le mouvement de désinstitutionnalisation au Québec publiée en 2000 par des membres de l'Unité de recherche sociale et organisationnelle du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

« Au début des années soixante, la plupart des pays industrialisés, dont le Canada, ont reconnu qu'il était possible pour des personnes ayant des troubles mentaux graves tels que la dépression sévère, la psychose maniaco-dépressive, la schizophrénie, etc., de vivre à l'extérieur d'un hôpital si l'environnement était adéquat, explique le psychiatre et chercheur de cette unité, **Alain Lesage**.

« Ce retour dans la communauté a été rendu possible, d'une part, grâce à la découverte de médicaments qui permettent de modifier les symptômes aigus de la maladie mentale, et, d'autre part, à la suite de la naissance d'un mouvement social qui prône l'égalité entre les personnes peu importe leur différence. »

Ainsi, le nombre de personnes hospitalisées pour des troubles mentaux graves à



l'Hôpital Louis-H. Lafontaine est passé en quarante ans de près de 6 000 à environ 800 aujourd'hui.

Pour vérifier si les approches de réadaptation aident les malades et les organisations de soins, les chercheurs de l'Unité réalisent avec l'appui de la Fondation canadienne pour l'innovation, des études évaluatives et épidémiologiques.

« L'innovation en réadaptation ne vient pas des cher-

cheurs, mais des milieux cliniques. Les chercheurs de différentes disciplines accompagnent les milieux cliniques dans le transfert des connaissances », précise le D^r Lesage.

Ainsi, les résultats des études évaluatives et épidémiologiques permettent de rectifier constamment le tir des interventions cliniques et de transmettre les nouvelles connaissances à d'autres milieux cliniques.